

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS-eau)

Exercice 2015


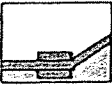
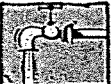
SYNDICAT DES EAUX DE SAINT ANTOINE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Les informations et indicateurs définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

Production		La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
Transfert		La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
Distribution		La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)

Le schéma suivant résume la répartition des différents volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable :

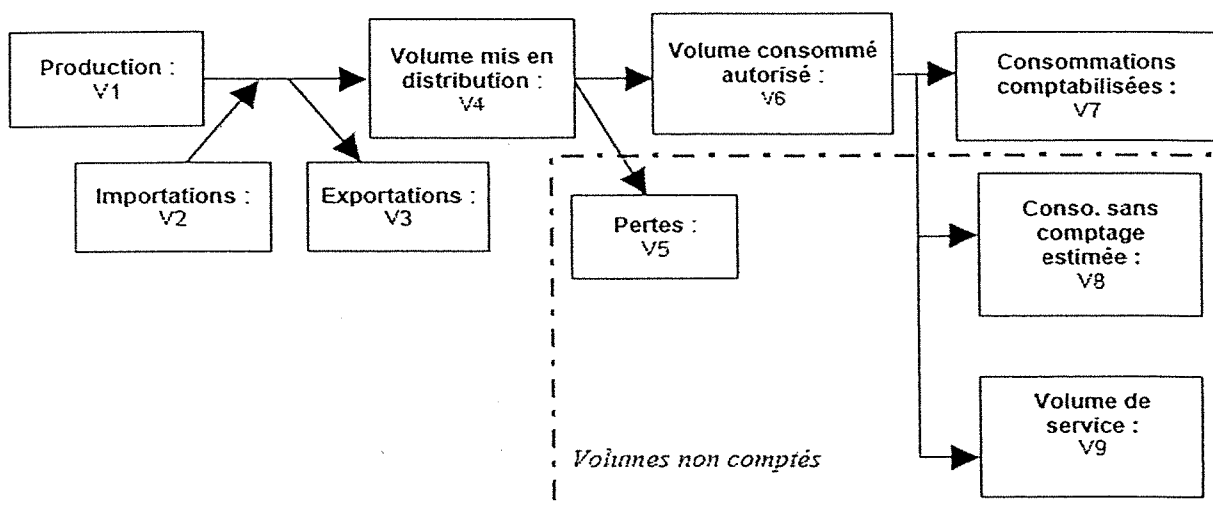
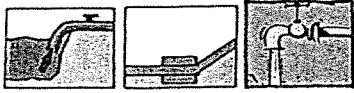


Table des matières

1. Caractérisation technique du service	1
Présentation du territoire desservi	1
Mode de gestion du service	1
Estimation de la population desservie (D.101.1)	1
Nombre d'abonnements	1
Prélèvement sur les ressources en eau	2
Production	2
Achats d'eaux traitées	2
Volumes vendus au cours de l'exercice	2
Autres volumes	3
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	3
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service	4
Modalités de tarification	4
Facture d'eau type (D.102.0)	5
Recettes	6
3. Indicateurs de performance	7
Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)	7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)	7
Rendement du réseau de distribution (P.104.3)	8
Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)	8
Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)	8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2)	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)	9
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)	9
Taux de réclamations (P.155.1)	10
4. Financement des investissements	10
Branchements en plomb	10
Montants financiers	10
État de la dette du service	11
Amortissements	11
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	11
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	11
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	11
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P.109.0)	11
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	11

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE SAINT ANTOINE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

• Compétences liées au service :

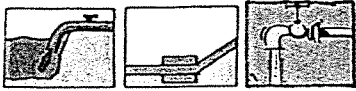
Production

Transfert

Distribution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARBECEY, COMBEAUFONTAINE, CONFRACOURT et LA NEUVILLE LES SCEY

Mode de gestion du service

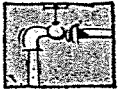


Le service est exploité en régie
 délégation de service public (affermage)

Si c'est une délégation de service public :

- > Nom du délégataire : SAUR
- > Date de début de contrat : 01/01/2014
- > Date de fin de contrat : 31/12/2026
- > Missions du délégataire : PRODUCTION, TRAITEMENT, DISTRIBUTION, GESTION CLIENTELE.

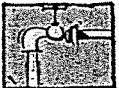
Estimation de la population desservie (D.101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 184 habitants.

Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	Nombre au 31/12/2014	Nombre au 31/12/2015	Variation en %
ARBECEY	162	162	0 %
COMBEAUFONTAINE	283	282	- 0.35 %
CONFRACOURT	129	126	- 2.33 %
LA NEUVILLE LES SCEY	91	91	0 %
Nombre total d'abonnements	665	661	- 0.60 %

Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %	Date arrêté préfectoral
SOURCE DE SAINT ANTOINE	SOURCE	480 m ³ /j	113 638	121 975	+ 7.33 %	17/03/1995

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités)

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
	0	0	
<i>Total d'eaux brutes achetées</i>	0	0	

Production



Si le volume produit total diffère du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes, par exemple), prière d'indiquer le Volume produit V₁

	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
<i>Volume produit V₁</i>	113 638	121 975	+ 7.33 %

Achats d'eaux traitées



Fournisseurs	Volumes achetés exercice 2014 en m ³	Volumes achetés exercice 2015 en m ³	Variation en %
<i>Total d'eaux traitées achetées : V₂</i>			

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	59 034	54 978	- 6.87 %
Abonnés non domestiques			
<i>Total facturé aux abonnés : V₇</i>	59 034	54 978	- 6.87 %
<i>Total exporté vers d'autres services : V₃</i>			

(1) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

Autres volumes



	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage : V8	3 000 ⁽¹⁾	0	
Volume de service : V9	7 482	17 929 ⁽²⁾	+ 239.63 %

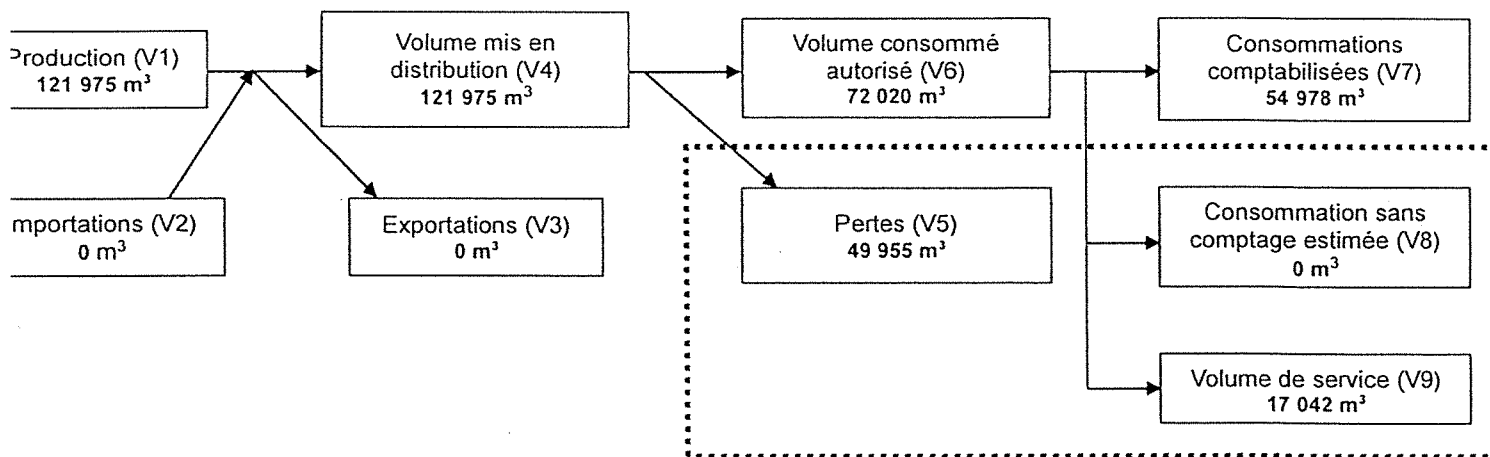
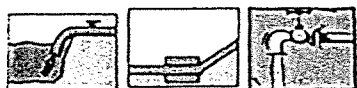
(1) débordement au réservoir principal

(2) L'augmentation importante du volume de service entre 2014 et 2015 est liée au nombre d'interventions sur casses (10 supplémentaires), aux raccordements de chantier (11), et aux renouvellements de branchements (174 dont 95 plomb).

Volume consommation sans comptage V₈ = Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation

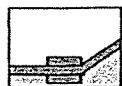
Volume de service V₉ = Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



Les chiffres du RAD correspondent à une période de relève de 384 jours. Ils sont recalculés au prorata, soit *365/384.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

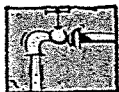


Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 34.538 kilomètres au 31/12/2015.

	31/12/2014	31/12/2015	Variation en %
Linéaire de réseau	35.304 km	34.538 km	- 2.17 %

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	65.00 €	65.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 de 0 à 240 m ³	0.6000 €/m ³	1.2000 €/m ³
	Tranche 2 au-delà de 240 m ³	0.4600 €/m ³	1.0600 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	75.00 €	74.94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 de 0 à 240 m ³	1.2324 €/m ³	1.2313 €/m ³
	Tranche 2 au-delà de 240 m ³	1.0647 €/m ³	1.0638 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0.1150 €/m ³	0.1005 €/m ³
	Pollution domestique	0.2900 €/m ³	0.2900 €/m ³

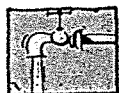
⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/02/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable, part collectivité.
- Délibération du 09/12/2013 approuvant la délégation du service au 01/01/2014.

Facture d'eau type (D.102.0)



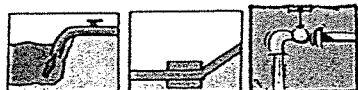
Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65.00	65.00	0 %
Part proportionnelle	72.00	144.00	+ 100 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité</i>	<i>137.00</i>	<i>209.00</i>	<i>+ 52.55 %</i>
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	75.00	74.94	- 0.08 %
Part proportionnelle	147.89	147.76	- 0.09 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire</i>	<i>222.89</i>	<i>222.70</i>	<i>- 0.09 %</i>
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	13.80	12.06	- 12.61 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.80	34.80	0 %
TVA si service assujetti (5.5 %)	22.47	26.32	+ 17.15 %
<i>Montant des taxes et redevances pour 120 m³</i>	<i>71.07</i>	<i>73.18</i>	<i>+ 2.97 %</i>
Total TTC	430.96	504.88	+ 17.15 %
Prix TTC au m³	3.59	4.21	+ 17.27 %

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

- Actualisation du prix fermier
- Augmentation du prix collectivité
- Baisse redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	78 000	76 000	- 2.56 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	78 000	76 000	- 2.56 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	78 000	76 000	- 2.56 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	120 100	119 900	- 0.17 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	120 100	119 900	- 0.17 %
Recettes liées aux travaux	1 900	4 200	+ 121.05 %
Autres recettes : produits accessoires	2 700	2 700	0 %
Total autres recettes	4 600	6 900	+ 50.00 %
Total des recettes	124 700	126 800	+ 1.68 %

Redevances Agence de l'Eau :

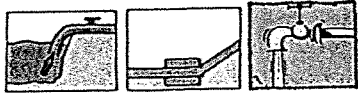
	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Total des redevances	21 000	22 000	+ 4.76 %

Recettes globales :

	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Total recettes vente d'eau y compris redevances Agence de l'eau	219 100	217 900	- 0.55 %
Total recettes	223 700	224 800	+ 0.49 %

3. Indicateurs de performance

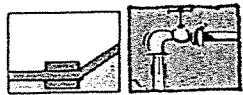
Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Microbiologie	13	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	11	0	100 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)



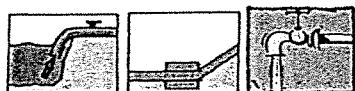
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

10	Existence d'un plan des réseaux de transport et distribution d'eau potable	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan de réseau	5
L'obtention des 15 points ci-dessus est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux	10
+ 5	Informations structurelles complète sur le tronçon (diamètre, matériaux)	5
+ 15	Connaissance pour chaque tronçon l'âge des canalisations	10
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10
+ 10	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
+ 10	Dénombrement et localisation des branchements sur le plan de réseaux	10
+ 10	Inventaire pour chaque branchement des caractéristiques du ou des compteurs incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
+ 10	Inventaire des secteurs de recherche de pertes d'eau	10
+ 10	Localisation des autres interventions	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'indice-		

	Exercice 2014	Exercice 2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	110	110

Rendement du réseau de distribution (P.104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = [(V_6 + V_3) / (V_1 + V_2)] * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	61.17 %	59.04 %

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V_7/V_4) est de 45.07 % (51.95 % en 2014)

Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = (V_4 - V_7) / (365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km})$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Indice linéaire des volumes non comptés	4.24 m ³ /j/km	5.31 m ³ /j/km

Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = (V_4 - V_6) / (365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km})$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Indice linéaire des pertes en réseau	3.42 m ³ /j/km	3.96 m ³ /j/km

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SIAEP SAINT-ANTOINE

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 10

votants : 12

Date de convocation : 28/09/2016

Présents : Mme BOURGEOIS Karine, MM. RICHARD François, POIRRET Bruno, REDOUTEY Vincent, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, BAVARD Dominique, DUCRET Christophe, MOLLIARD Romain, PIOCHE Maurice.

Absents excusés: Mme CUCUEL Marielle, M. DROUHIN Etienne.

Pouvoirs : - M. DROUHIN Etienne à Mme BOURGEOIS Karine.

- Mme CUCUEL Marielle à M. GAUTHIER Frédéric.

Objet de la délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

Monsieur Le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Cabinet MBConseils, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

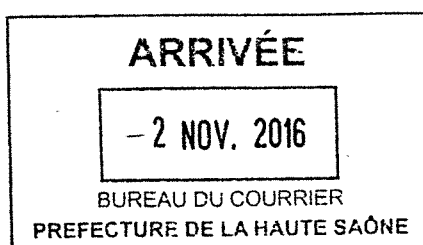
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Saint-Antoine. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Au registre sont les signatures

Affiché le 31/10/2016

pour copie conforme :



En mairie de Confrancourt,
le 31/10/2016.

Le Président,
Maurice PIOCHE.

